

L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE en Pays de la Loire



Témoignage – Projet PERLAIB

Pérenniser l'installation en agriculture biologique en Pays de la Loire

Etude : PERLAIB réseaux élevages lait Pays de la Loire

MAI 2019 • 4 pages

Rédacteur : Jean-Claude HUCHON

Diffusion de l'information coordonnée par la Chambre régionale d'agriculture des Pays de la Loire



INSTALLATION EN SOCIÉTÉ APRÈS UNE PÉRIODE DE SALARIAT, TRANSMISSION PARTIELLE DU CAPITAL

FLORENT, 32 ans, BTS ACSE

S'installe en GAEC en 2015 avec Eric et Fabrice
après une période de salariat

Florent n'est pas issu du milieu agricole

« Mon passé de salarié fait que j'étais **sensible aux conditions de travail, aux week-ends et vacances**. Je voulais un projet où je **pourrai séparer la vie professionnelle et privée** »

« Je souhaitais m'installer en bio depuis mon BAC, j'avais réalisé un stage dans une ferme bio »

POURQUOI AVOIR CHOISI CETTE FERME ?

LA LOCALISATION	Je voulais rester au Bignon, ma commune d'origine, avec des jeunes et un réseau de CUMA dynamique
UN SYSTÈME SIMPLE ET SPÉCIALISÉ	Où chacun pouvait se faire remplacer en cas de besoin, et où les consignes me semblaient faciles à passer
UN PROJET HUMAIN	Avec des associés qui souhaitaient optimiser encore la technique et le travail, et sans courir tout le temps
LES CONDITIONS DE TRAVAIL	Les associés prenaient 5 semaines de vacances et 2 week-ends sur 3 + 1j toutes les 3 semaines sur une partie de l'année
L'INVESTISSEMENT LIMITÉ	Le risque était faible avec 58 000€ de capital social à l'installation

LES GRANDES ETAPES DE L'INSTALLATION

Après avoir été salarié dans d'autres exploitations, je suis arrivé comme salarié du GAEC le 01/11/2013. **L'objectif était de connaître les personnes et bien sûr, l'exploitation, son fonctionnement, son potentiel.** Au départ, cela m'a permis de comprendre le fonctionnement et ensuite d'être autonome. La rémunération nette mensuelle était de 1.500 € par mois.

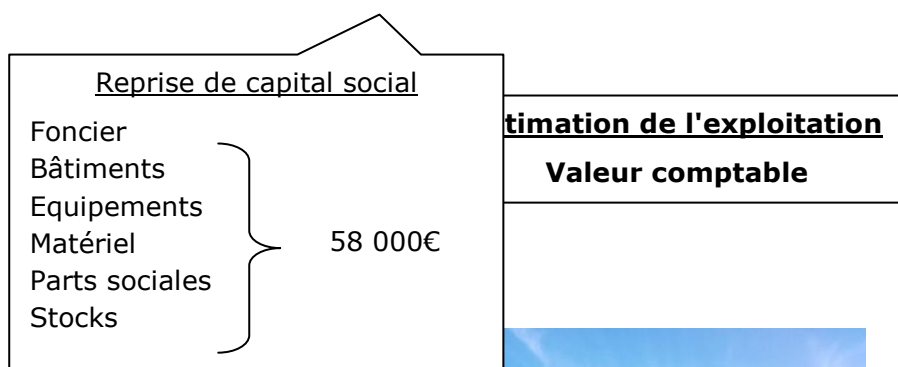
Les associés :

- Eric, 51 ans, s'est installé en individuel en 1992.
- Fabrice, 46 ans, s'est installé en GAEC avec Eric en 1998.



Salariat extérieur 5 ans dans d'autres élevages, maturation des objectifs perso	Salariat au sein du GAEC Observation, apprentissage et transmission des responsabilités	Installation Reprise de 34% du capital social	En recherche d'amélioration des conditions de travail
---	---	---	--

3 UTH 2 associés	3 UTH 3 associés	Eric en temps partiel 2.5 UTH associées
170 ha	177 ha	
73 VL + 30 G élevées / an 25 Bœufs élevés / an	91 VL + 30 G élevées / an 25 Bœufs élevés / an	
131 UGB	151 UGB	
553 000 L de lait vendus	694 000 L de lait vendus	
Résultats dispo 45 500 € Actif hors foncier 513 000 €	Résultats dispo 173 600 € Actif hors foncier 805 629 €	



LES AVANTAGES DE L'INSTALLATION PROGRESSIVE

Quels sont les avantages de cette installation progressive après une période de salariat ?

Au départ, on ne sait pas si cela va marcher humainement. Le parcours permet de **sécuriser** ce point. Cela permet une **meilleure connaissance de l'exploitation**

« **On a pu se connaître tranquillement et mettre en place les responsabilités en fonction des affinités de chacun.** »

et des hommes, de leurs objectifs et de leurs façons de travailler. Au fil des saisons, **on apprend à travailler ensemble**. Nous avons **mis en place et testé une organisation sur mesure**, à notre image, où toutes les décisions sont prises sur le tas, dans la laiterie, le matin, le midi ou le soir.

Quels sont selon vous les éléments pour bien intégrer la société ?

« **Veiller à réaliser une rencontre avec tous les associés afin que tous s'expriment sur leurs attentes et projet.** »

Pour moi, c'est **mettre l'humain au cœur du projet**, avec un **accompagnement sociétairé préalable**. L'appui d'une personne extérieure juste avant ou après

l'installation est utile pour que tous s'expriment. Dans notre cas, nous étions 3 personnes différentes, **avec les mêmes objectifs mais pas les mêmes façons de travailler**. Cela suppose une mise à plat ensemble de ces différentes méthodes de travail. Par exemple, un kg de farine par jour pour les génisses cela peut te paraître important à toi, mais pas pour les autres. Il faut faire un travail de **répartition des tâches** pour savoir qui fait quoi ou qui est responsable de quoi.

LES CONSEILS ET POINTS DE VIGILANCE

Pour bien évaluer le montant de reprise

Il faut **analyser le fonctionnement et les résultats des années passées**, j'étais capable de le faire avec mon BTS ACSE. J'ai demandé à **avoir accès à**

« **Il est nécessaire de réaliser des simulations pour mesurer les impacts des optimisations ou investissements à réaliser à court ou moyen terme.** »

tous les résultats comptables depuis 5 ans. Cela m'a permis de voir que l'outil dégagait une bonne rentabilité. Il faut aussi **analyser la structure de l'exploitation, le parcellaire, les chemins d'accès, le drainage, les pratiques culturales ainsi que l'état des prairies**. L'analyse de la cohérence du système, ses pistes ou possibilités d'optimisation est importante. Il est nécessaire de **réaliser des simulations pour mesurer les impacts des optimisations ou investissements à réaliser à court ou moyen terme**. Se projeter à moyen terme, 5 à 10 ans, c'était plus facile pour moi car je me suis installé après un parcours. C'est moins facile à 20 ans, mais il faut le faire. Il faut **prendre en compte les aspects fiscaux** dans le projet, car ils sont parfois oubliés. Je pense qu'il serait bien de le **coupler avec un accompagnement collectif et individuel** lors de la phase d'installation pour affiner le projet personnel qui n'est pas facile d'aborder en groupe. Il faut **privilégier dans son projet les attentes de la famille, la rémunération permise, les conditions de travail, le temps disponible**.

Pour réussir la période de transmission progressive



Prendre son temps avant de s'installer pour **maturer son projet personnel**



Un an de travail en commun, c'est bien !



Réaliser un bilan sanitaire tous les ans pendant la période de transmission progressive



Attention à **bien répartir le résultat en fonction du travail réalisé par chacun pendant l'année et non le capital social**



Penser à **faire le point avec un tiers pendant la période de parrainage**



RETROUVEZ CE TMOIGNAGE EN VIDEO !

<https://extranet-pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr/videos/detail-dune-video/fiche/sassocier-avec-des-tiers-sur-une-ferme-laitiere-bio/>

Les actualités et publications en agriculture biologique :

<https://pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr/publications/publications-des-pays-de-la-loire/agriculture-biologique/>

Lien accueil transmission des Pays de La Loire :

<https://pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr/agriculture-pays-de-la-loire/reglementation/installation-en-agriculture/>

Pour de plus amples renseignements, contactez vos interlocuteurs

J-C HUCHON : 06.45.70.21.67 - jean-claude.huchon@pl.chambagri.fr
S. GELINEAU : 02.53.46.63.17 - silvere.gelineau@pl.chambagri.fr
C. SERVANS : 02.41.18.60.11 - camille.servans@pl.chambagri.fr
C. MORIN : 02.43.67.37.26 - charlotte.morin@mayenne.chambagri.fr
A-C. DANEAU : 02.43.29.24.60 - anne-claire.daneau@pl.chambagri.fr
L. GABORIAU : 02.51.36.82.71 - laurent.gaboriau@pl.chambagri.fr

Programme financé par :



Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale «développement agricole et rural»

Programme de recherche réalisé par :



Résultats diffusés par :

